

ARRETE N° 04/2023 : DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME KAREN CHASTAGNOL, DIRECTRICE DU MUSEE

VU les articles L2122-19 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de signature du Président ;

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à des responsables intercommunaux ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2023 relative aux délégations de compétence ;

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité du Syndicat intercommunal, il est nécessaire de prévoir une délégation à la directrice du musée.

Nous, **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-François PERRAULT, Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du musée de Louveciennes-Marly-le-Roi donne délégation de signature à Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du musée, pour toutes les demandes suivantes :

- Autoriser le prêt de matériel muséographique,
- Autoriser l'accord de prêts d'œuvres du Musée vers l'extérieur,
- Demander les prêts d'œuvres pour les expositions temporaires et dans le cadre de rotations dans le parcours permanent,
- Signer les contrats et conventions de prêts d'œuvres faits au musée dans le cadre de ses expositions temporaires.

ARTICLE 2 : Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera délivré à :

- Madame Karen CHASTAGNOL
- Monsieur le Receveur du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

Fait à Marly-le-Roi, le 22/06/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 23/06/2023

Signatures :

Karen CHASTAGNOL
Directrice du musée



Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal



Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20230623-04-2023-AR
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023